

L'ASSOCIATION

ADIMC 72

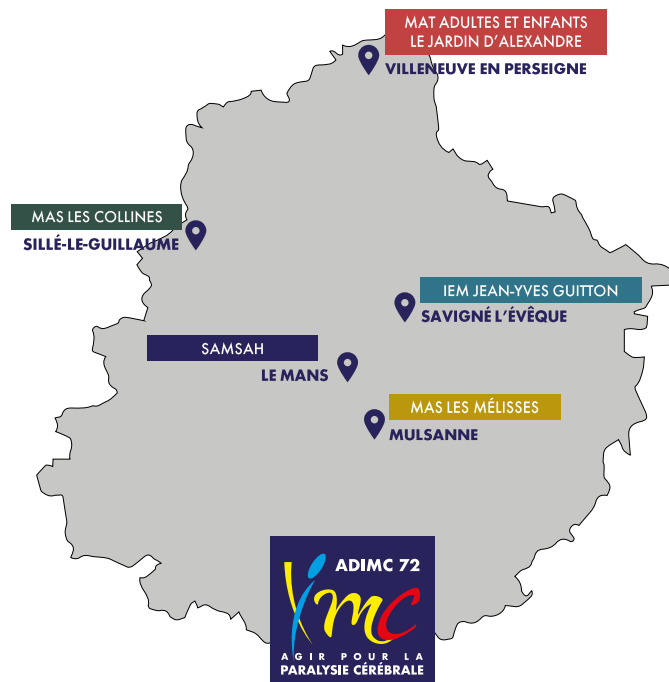
L'association accompagne des personnes atteintes de paralysie cérébrale, en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, et quelques semaines par an, des enfants présentant des troubles envahissants du comportement.

NOS MISSIONS

- Faire reconnaître la spécificité du handicap paralysie cérébrale dans ses possibilités, mais aussi ses limites,
- Accueillir, accompagner et mettre en place un environnement adapté et sécurisé, en fonction des droits, des souhaits et des besoins de la personne,
- Proposer des soins qui prennent en compte le bien-être, le confort, la prévention de la douleur, tout en préservant l'intégrité, l'intimité et la dignité de la personne,
- Respecter la volonté, préserver le désir et garantir la liberté de la personne,
- Ecouter les familles, respecter leurs choix, reconnaître leurs besoins, les informer, les soutenir et les représenter.

L'ADIMC 72

EN SARTHE



SIÈGE SOCIAL

7 avenue François Mitterrand,
72000 Le Mans

02 43 24 88 28

adimc72.org


Association loi 1901, affiliée à la Fédération Paralysie Cérébrale France, reconnue d'utilité publique. A reçu l'agrément national des associations et unions représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique - J.O. du 18-01-2019.

© ADIMC 72 - VERSION 04.2023



MAS

LES COLLINES

DE L'ADIMC 72

559, rue de Haut Eclair
72140 Sillé-le-Guillaume

02 43 20 19 43

maslescollines@adimc72.org


ÉTABLISSEMENT FINANCÉ PAR



L'ÉTABLISSEMENT

LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

PRÉSENTATION

L'établissement se situe à mi-chemin entre le centre-ville de Sillé-le-Guillaume et la base de loisirs de la ville.

Les bâtiments de type pavillonnaire sont intégrés dans un lotissement, de plein pieds et donc adaptés à la circulation en fauteuil roulant.

L'établissement dispose de 5 pavillons de 8 chambres chacun avec une salle de bain indépendante, une cuisine et un salon partagés.

CAPACITÉ ET TYPE D'ACCUEIL

La MAS Les Collines peut accueillir 46 résidents répartis de la manière suivante :

36 résidents en accueil permanent : la personne est domiciliée dans l'établissement, qui est sa résidence principale.

5 personnes en accueil temporaire : le résident est accueilli sur une période définie pour expérimenter la vie en établissement, pour venir en soutien aux aidants familiaux, créer du lien social ou encore confirmer une orientation.

5 personnes en accueil de jour : l'utilisateur est accueilli en journée pour participer à des activités et pour développer du lien social.

MISSIONS

ET PUBLIC ACCUEILLI

LE PUBLIC ACCUEILLI

La MAS Les Collines accompagne des personnes majeures en situation de handicap moteur prédominant (paralysie cérébrale, polyhandicap, maladies évolutives, lésions cérébrales), avec ou sans troubles associés.



L'ACCOMPAGNEMENT

Au travers des différents modes d'accueil, la Maison d'Accueil Spécialisée les Collines propose aux personnes accueillies :

- Un accompagnement ajusté et individualisé
- La mise en œuvre de moyens propres au développement de l'autonomie physique et intellectuelle
- Le développement de la participation et de l'expression
- Des activités sportives, culturelles et de loisirs
- Le maintien des relations avec le proche aidant

INCLUSION

A LA MAS LES COLLINES

OUVRIRE LE CHAMP DES POSSIBLES

Aujourd'hui, la MAS Les Collines est pensée comme un ensemble d'habitats inclusifs (les pavillons) ouverts sur le monde extérieur et sur les initiatives des personnes accueillies.

Ainsi, les résidents font le choix de leur lieu de vie, qui évolue pour s'adapter à leurs attentes et besoins spécifiques selon plusieurs thématiques :

- Zen et détente
- Accueil temporaire et relations sociales
- Participation accrue et ouverture sur la cité
- Accueil de jour
- Participation et autonomie dans la vie Quotidienne

Cette nouvelle organisation permet le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, et offre au résident la possibilité d'être encore plus acteur de son quotidien en participant à la construction du projet commun de son lieu de vie.

